Conformément à l'article 8 des Statuts et aux articles 11 et 13 du Règlement du Panathlon International, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée en virtuel en première convocation à 23h50 le 13 décembre et en deuxième convocation le samedi **14 décembre** à 15h00 (CET).

ASSEMBLÉE

- Président de l'Assemblée: Giorgio Chinellato
- Vice-président de l'Assemblée: Stefano Giulieri
- Secrétaire de l'Assemblée: Simona Callo
- Membres de la Commission de Scrutin:
  - Sandro Carlo Fagiolino- Président CGS
  - Federico Ghio – Past Président - District Italie - PI
  - Germano Tabaroni – Gouverneur Zone 04-Liguria
  - Monica Rossi – Secrétariat Administratif PI
  - Simona Giannoni – Secrétariat Général du PI

Pour l'Assemblée générale sera utilisée la plateforme **ZOOM WORKPLACE®** comme prévu dans les communications précédentes et, compte tenu de la participation de tous nos clubs, **une traduction simultanée sera disponible dans toutes les langues du PI : italien, français, anglais, espagnol, allemand et portugais.**
L'Assemblée sera entièrement enregistrée en utilisant les services standards de ZOOM WORKPLACE®.
Le lien pour accéder à la plateforme **ZOOM WORKPLACE®** est le suivant :

https://us02web.zoom.us/j/86349241471?pwd=acLrIEjtKljGvbd15iI86wpIoZsbI6.1
ID de la réunion : 863 4924 1471
Code d'accès : 524823

La participation à l'Assemblée sera ouverte à tous; le débat avec droit de parole se déroulera selon les procédures prévues par les Statuts (art. 8) et le droit de vote ne sera accordé qu'aux Clubs en règle avec le paiement de toutes les cotisations annuelles au P.I., qui auront envoyé le formulaire de participation**. Il est préférable de se connecter à l'aide d'un ordinateur avec la webcam inactive** (éventuellement activez-la quand vous parlez), **en indiquant vos Nom et Prénom et le Club auquel vous appartenez**.
Conformément à notre Règlement, chaque Club est représenté à l'Assemblée générale par son Président ou par un membre du Club délégué et désigné par le Conseil de Direction. **Les procurations à d'autres clubs ne sont pas autorisées.**

INTERVENTIONS AU COURS DE L'ASSEMBLÉE

Les participants à l'Assemblée, à l'exception de ceux qui prennent la parole, **doivent garder le microphone éteint à tout moment** (pour éviter le chevauchement des voix). Le microphone sera allumé par le secrétariat de l'Assemblée.

Les interventions pendant l'Assemblée doivent être réservées en cliquant sur le bouton « chat » de la plate-forme en indiquant le nom et le club d'appartenance, et seront autorisées par ordre d'inscription par le secrétariat de l'Assemblée. Afin de permettre au plus grand nombre de participants de s'exprimer, **chaque intervention pourra durer jusqu'à 2 minutes, après quoi le micro sera désactivé.**

VOTES

Comme le prévoit l'ordre du jour et notre Règlement, il y aura 2 votations séparée.

Pour chacun des deux , un bulletin de vote, similaire à celui présenté ci-dessous, a été préparé à l'aide de la plateforme https://www.balotilo.org/, avec 3 options :

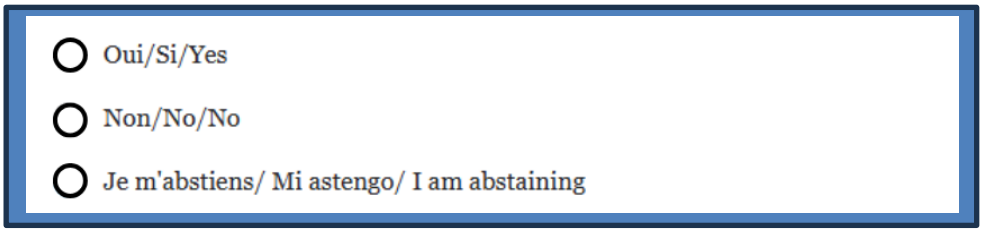

Pendant l'Assemblée, l'accès au vote est bloqué. Au moment du vote, le Président de l'Assemblée ordonnera le début du vote et l'accès au vote sera débloqué.

La durée de chaque vote est fixée à 5 minutes, après quoi l'accès au vote sera bloqué.

Pour voter, vous devrez utiliser les liens des bulletins de vote qui seront envoyés (pendant l'Assemblée) à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire de participation.

Pour voter, nous vous recommandons d'utiliser un smartphone qui peut accéder à votre courrier électronique, afin de ne pas interrompre votre connexion à l'Assemblée.
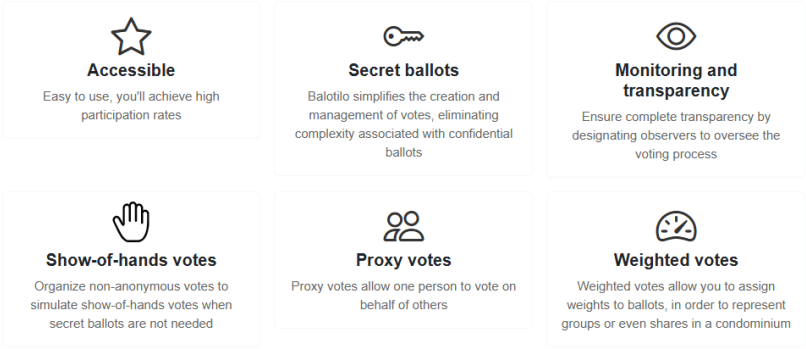
Pour les votations, nous avons choisi la plateforme BALOTILO qui, comme indiqué sur le site, garantit le contrôle, la transparence, les votes secrets, la conformité et le respect des exigences réglementaires.